



DÉLIBÉRATION N°2021-12-17-04
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 17 décembre 2021

**POINT 3-3 - APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL
EN 1ERE ANNEE DU 2EME CYCLE DE SANTE
- ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation, pris en ses articles L631-1 et R631-1 à R631-24-17 ;
- VU** l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou de diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes ;
- VU** l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-161 du code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 24 juin 2020 portant modification de l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 ;
- VU** la lettre circulaire Dgesip – Détermination des capacités d'accueil des formations MPOM 2022 et 2023 à partir des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels à former – mode opératoire opérationnel ;
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;
- VU** l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 9 décembre 2021 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 23
Voix pour : 20
Voix contre : 0
Abstentions : 3

APPROUVE les capacités d'accueil proposées pour l'année 2022-2023 et aux perspectives d'évolution *a minima* envisagées sur les 5 années suivantes comme suit :

1^{ère} année du 2nd cycle de santé	2022-2023	Evolution envisagée sur 5 ans (2027-2028)
Médecine	236	+ 15%
Pharmacie	115	+ 14%
Odontologie	83	+ 16%
Maïeutique	30	+ 14%
TOTAL	464	+ 15%

À Nantes, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT

Pour la Présidente de l'Université de Nantes
et par délégation

Le 1^{er} Vice-Président
DOMINIQUE AVERTY

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **21 DEC. 2021**

Affiché le : **21 DEC. 2021**